

20e RALLYE DU PAYS DE SAINT YRIEIX 9-10 Septembre 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : 11 Juillet 2023 www.rallyepaysdesaintyrieix.com

Ouverture des engagements : 11 juillet 2023
Clôture des engagements : 28 août 2023
Parution du road book : 2 sept 2023

Dates et heures des reconnaissances : Voir article 6.2P

Vérifications administratives : Samedi 9 septembre 2023 de 8h00 à 11h15.
Centre culturel Jean Pierre FABREGUE - av de Lattre de Tassigny - 87500 Saint - Yrieix-la-Perche

Vérifications techniques : Samedi 9 septembre 2023 de 8h15 à 11h30
Garage Renault - rue Jules Ferry 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Heure de mise en place du parc de départ : le Samedi 9 septembre 2023 à 8h30
Villa Sport - rue Colonel Garreau de la Michenie-87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Réunion du Directeur de Course aux officiels : samedi 9 septembre 2023 à 10h00
PC Course - Villa Sport - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Réunion véhicules d'encadrement : samedi 9 septembre 2023 à 10h15
PC Course - Villa Sport - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : 9 septembre 2023 à 10h30
PC Course - Villa Sport - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ :
samedi 9 septembre 2023 à 13h00

Départ de la 1^{ère} étape : samedi 9 septembre 2023 à 14h00 (1^{er} VHC)
Arrivée de la 1^{ère} étape : samedi 9 septembre 2023 à 20h39 (1^{er} VHC)
Départ de la 2^{ème} étape : dimanche 10 septembre 2023 à 7h45 (1^{er} VHC)
Arrivée de la 2^{ème} étape : dimanche 10 septembre 2023 à 12h28 (1^{er} VHC)
dimanche 10 septembre 2023 à 15h33 (1^{er} Moderne)

Vérification finales (après l'arrivée) :
Garage Renault - rue Jules Ferry 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape, ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape : le samedi 9 septembre 2023 à 23h00

Publication des résultats du rallye au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture

Remise des coupes : Dimanche 10 septembre 2023 sur le podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Saint MARTIAL organise le **20^e Rallye du Pays de Saint Yrieix** en qualité d'Organisateur Administratif et Technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 07/06/23 sous le numéro 37 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 494 en date du 11/07/23

Comité d'Organisation :

Président : Denis FABREGUE **Vice Président** : Laurent MAZAUD

Membres :Cyrille BÉNEZET, Gérard BOISSEUILH, Julien BONNETAUD, Monique et Alain BRUN, Eric CUBERTAFON, Katia et Bernard DENEUVY, Daniel GUIMONT, Yves L'OFFICIAL, Jean Luc PHELIPEAU, Charles TERREFOND, Vincent DARLAVOIX

Secrétariat du Rallye :

De la date d'ouverture des engagements au jeudi 7 septembre 2023 à 18h00

ASA SAINT MARTIAL - 27 rue de Saint Paul - 87110 Bosmie L'aiguille.

06 07 45 34 19 - www.asa-st-martial.fr

Permanence du Rallye :

Du vendredi 8 septembre 2023 à 9h00 au dimanche 10 septembre 2023 à 18h00

PC Course – Villa Sport-87500 Saint-Yrieix-la-Perche –

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA :.....Jacques Paoli

Collège des commissaires sportifs:

Président :Gilles GUILLIER

MembresAnnie FOURCADE

.....Daniel BLUTEAU

.....Cathy CONDEMINE

.....Jean RASORI

Direction de Course

Directeur de CourseJoseph LORRE

Directeur course AdjointJannick DAUBIGNE

Adjoint DC au PCFrancoise BOUCHON

.....Gerard GHIGO

Directeur de course VHCRoger DESMOULIN

Directeurs de course Délégué ESBrigitte MARTY

.....Didier FOURNEAUX

Directeur de course Adj Délégué ESYves ESCLOUPE

.....

.....

Directeur de course TricolorePatrice MARTY

Directeur de course AutoritéLaurent MAZAUD

Commissaires Techniques responsable.....Jean Luc PHELIPEAU

Commissaires TechniquesDidier GENRIES

.....Gyslain RATTEL

.....Eric GAUTHIER
.....Aurélien PINHO

Chargés des relations ConcurrentsJean Marc SEGOUIN (responsable)
.....Michel BLANC
.....Rémy DUMOND

Commissaire Sportif publicités

Responsable des Parcs Villa SportJean François FOURCADE
Responsable Parc AssistanceJean François FOURCADE

Responsables des ESCyrille BENEZET
.....Julien BONNETAUD

Médecin ChefJean François CUEILLE

Chargés des relations avec la presseLaurent CLAVAUD

Classements informatiquesCHRONOLIVE

RadioTEXACOM

1.2P. ELIGIBILITE

Le **29^e RALLYE DU PAYS DE SAINT YRIEIX** compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2023
- La Coupe de France des Rallyes 2023 coef. 4
- Le Championnat Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2023
- Le Challenge Les Notes d'Or 2023

1.3P. VERIFICATIONS

. Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu Samedi 9 septembre 2023 de 8h00 à 11h15, au Centre Culturel Jean Pierre Fabrègue - Avenue de Lattre de Tassigny - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Les vérifications techniques auront lieu samedi 9 septembre 2023 de 8h15 à 11h30, devant le Garage Renault - rue Jules Ferry - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Les vérifications finales seront effectuées :
Garage Renault - rue Jules Ferry - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 20^{ème} Rallye du Pays de Saint- Yrieix doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 28 août 2023** (cachet de la poste faisant foi) à :

Jean-Luc PHELIPEAU
8 rue François Mitterrand
87500 LADIGNAC le LONG
tél: 06 30 61 68 50
jeanluc.phelipeau@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour les 2 Rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 620 €
- VHC : 480 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1240 €
- Réduction de 50 € par membre de l'ASA Saint MARTIAL
- Shakedown : 120€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Le rallye CRF 2^{ème} division partira 15 minutes après la dernière voiture VHC

L'heure de départ de la 1^{ère} voiture sur le timing est celui de la 1^{ère} VHC

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera uniquement autorisée sur le parking du stade Marcel de Laborderie à Saint-Yrieix. Le placement sera numéroté suivant le plan fourni par l'organisateur. La zone obligatoire pour les plateaux sera indiquée dans le parc d'assistance.

L'organisateur fournira à chaque concurrent un adhésif d'identification ; ASSISTANCE RALLYE DU PAYS DE SAINT YRIEIX 2023, qui devra être obligatoirement collé au pare-brise du véhicule d'assistance du concurrent afin de pénétrer dans le parc d'assistance.

Les concurrents doivent prendre en charge l'évacuation de leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents une bâche de protection étanche sous les voitures de course et les véhicules d'assistance, et un extincteur.

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 20^{ème} Rallye du Pays de SAINT YRIEIX représente un parcours de 332,96 km. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 148,74 Km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5 COUSSAC BONNEVAL 17,98 km
- ES 2-4 SAINT YRIEIX LE BOCAGE 11,37 km
- ES 6-8-10 LA GABIE DE LA POULE 12,63 km
- ES 7-9-11 LE CHALARD-LES PALLOUX 11,39 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Shakedown Vendredi 8 sept 2023 de 14h30 à 18 H2,55 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P. Les reconnaissances auront lieu :

- Samedi 2 et dimanche 3 Sept 2023
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 (20h45 ES 1)
- Jeudi 7 septembre et vendredi 8 septembre 2023
de 9h00 à 12h00, de 14h00 à 17h00 et de 17h30 à 19h00 (20h45 ES 1)

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages maximum par ES.

Des contrôles seront effectués et la fiche d'autocontrôle du road book devra obligatoirement être remise à l'entrée des vérifications administratives.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances le concurrent devra en informer le secrétariat du rallye.

Le road book seront à retirer au Bar : « LE MARYLAND » place de la nation Saint Yrieix
Le samedi 2 Sept de 8h30 à 18h30 et le dimanche 8 Sept de 9h00 à 11h00
Le jeudi 7 septembre de 8h30 à 18h30 et le vendredi 8 septembre de 8h30 à 15h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17P. Nouveau départ après abandon

Tout concurrent engagé ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye dans le strict respect de l'article 7.3.17 du règlement standard des rallyes 2023.

7.5.17.4P.

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon en téléphonant au numéro indiqué sur le briefing écrit concurrents.

Le fait pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra entraîner l'application d'une pénalisation par le collège de Commissaires Sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au Championnat de France des Rallyes 2 division.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Les prix se répartissent comme suit selon le classement général final et sont cumulables.

Classement Général

-1er	900 €
-2ème	600 €
-3ème	450 €

Classement Groupes

-1er	400 € (réduit de 50% si moins de 5 partants)
-2ème	250 € (de 5 à 10 partants)
-3ème	150 € (plus de 10 partants)

Classement Classes

-1er	550 € (réduit de 50% si moins de 5 partants)
-2ème	300 € (de 5 à 10 partants)
-3ème	150 € (plus de 10 partants)

Classement Équipage Féminin

-1 ^{ère}	300 € (si 2 partantes et plus)
-------------------	--------------------------------

Coupes : des coupes récompenseront :

- les trois premiers scratch
- les vainqueurs de groupe
- les vainqueurs de classe
- le 1er équipage féminin
- 5 commissaires de route

Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des coupes se déroulera le dimanche 10 septembre 2023 sur le podium d'arrivée.

Les chèques des prix seront envoyés à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement sous huit jours